



recueil des  
actes  
administratifs

département  
du Val-de-Marne

---

recueil des  
actes  
administratifs

**recueil des actes  
administratifs du département**

---

**Responsable de la publication.**- François CASTEIGNAU  
*Directeur général des services départementaux*

**conception – rédaction** - Service des assemblées

**abonnements** - Direction de la logistique

**imprimeur** - Imprimerie départementale

*Abonnement un an (24 numéros) : 45 euros*

**Conseil général du Val-de-Marne**

Hôtel du Département - avenue du Général-de-Gaulle  
94054 - Créteil cedex

## SOMMAIRE

### Commission permanente

Séance du 21 septembre 2009 ..... 4

### Arrêtés

#### SERVICE DE LA COMPTABILITÉ

---

**N°2009-481 du 23 septembre 2009**

Modalités de fonctionnement de la régie de recettes cartes améthystes et rubis  
instituée auprès du Service mobilité et village vacances - Direction de la jeunesse,  
sports et villages de vacances..... 12

#### ARRÊTÉS CONJOINTS

---

**N°2009-3642 du 23 septembre 2009**

Fixation de la dotation globale annuelle de financement pour l'année 2009 du centre d'action  
médico-sociale précoce (CAMSP) de Nogent-sur-Marne et de Choisy-le-Roi..... 14

*Sont publiés intégralement  
les délibérations du Conseil général, de la commission permanente,  
et les arrêtés, présentant un caractère réglementaire  
(Code général des collectivités territoriales, art. L.3131-3/D. n°93-1121 du 20 sept. 1993)  
ou dont la publication est prévue par un texte spécial*

*Le texte intégral des actes cités  
dans ce recueil peut être consulté  
au service des assemblées  
à l'Hôtel du Département*

# Commission permanente

Séance du 21 septembre 2009

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

## MISSION EUROPE \_\_\_\_\_

**2009-17-26** - Participation de M<sup>me</sup> ABRAHAM-THISSE, conseillère générale déléguée, et de M. PERREUX, vice-président du Conseil général, à l'inauguration des locaux de l'association Île-de-France Europe, les 29 et 30 septembre 2009 à Bruxelles.

## SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES \_\_\_\_\_

**2009-17-27** - Coopération décentralisée avec les villes palestiniennes de Jénine, Qalqilya et Tulkarem. Convention avec le Département de la Seine-Saint-Denis pour le cofinancement de projets prioritaires dans le domaine de l'eau et de l'assainissement pour les villes de Jénine et de Qalqilya.

**2009-17-28** – Subvention de 13 540 euros à l'association de femmes palestiniennes de Tulkarem *Cultural Center for Developing the Child* pour son projet d'aménagement et d'équipement de crèches et subvention de 21 800 euros à l'association de femmes palestiniennes de Jénine *Not to Forget* pour la mise en place d'un centre de protection maternelle et infantile.

PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

## DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL \_\_\_\_\_

**2009-17-7** - Convention pluriannuelle 2009 - 2011 avec la conférence territoriale de la vallée scientifique de la Bièvre. Subvention de fonctionnement de 30 000 euros pour 2009.

## DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE L'EMPLOI \_\_\_\_\_

**2009-17-44** - Avenant à la convention avec France active garantie, l'association France active, Seine-Amont initiative et la caisse des dépôts et consignations.

**2009-17-45** - Subvention de 3 500 euros à la Ville de Champigny-sur-Marne pour l'organisation du Forum des Métiers et de l'orientation des 5 et 6 février 2009.

**2009-17-46** - Subvention de 5 000 euros à la Ville de Vitry-sur-Seine pour l'organisation du Forum emploi de Vitry-sur-Seine le 22 octobre 2009.

.../...

**2009-17-43 - Aides départementales dans le cadre du dispositif régional Emplois Tremplins en Val-de-Marne.**

AIDE DÉPARTEMENTALE PENDANT SIX ANS (en euros)							
	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année	4 <sup>e</sup> année	5 <sup>e</sup> année	6 <sup>e</sup> année	Total des 6 ans
<b>ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE</b>							
<b>Épicerie solidaire le Co-Pain (Alfortville)</b> 1 poste de conseiller socio-éducatif	3 000	3 000	3 000	2 400	2 200	2 000	15 600
<b>CRIC (Ivry-sur-Seine)</b> 1 poste de coordinateur communication/ développement	3 000	3 000	3 000	2 400	2 200	2 000	15 600
<b>SAPAEF 94 (L'Hay-les-Roses)</b> 1 poste de cadre de secteur	3 000	3 000	3 000	2 400	2 200	2 000	15 600
<b>Escale (Villeneuve-le-Roi)</b> 1 poste de chef d'équipe	3 000	3 000	3 000	2 400	2 200	2 000	15 600
<b>Ancre (*)</b> 1 poste d'encadrant technique d'insertion/ chef de cuisine	3 000	3 000	3 000	2 400	2 200	2 000	15 600
<b>ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI</b>							
<b>Mission locale Villeneuve-Saint- Georges / Valenton</b> 1 poste d'auxiliaire à l'intégration des jeunes	3 000	3 000	3 000	2 400	2 200	2 000	15 600
<b>Mission locale Orly / Choisy-le-Roi / Villeneuve-le-Roi</b> 1 poste de chargée d'accueil, d'animation du cyberespace et de documentation	3 000	3 000	3 000	2 400	2 200	2 000	15 600
<b>Tonus 94 (Boissy-Saint-Léger)</b> 1 poste de comptable coordonnateur	3 000	3 000	3 000	2 400	2 200	2 000	15 600
<b>AEF 94 (L'Hay-les-Roses)</b> 1 poste de chargé d'insertion - accueil	3 000	3 000	3 000	2 400	2 200	2 000	15 600
<b>Dom'Artis (Maisons-Alfort)</b> 1 poste de responsable de secteur personnes âgées	3 000	3 000	3 000	2 400	2 200	2 000	15 600
<b>ACTION SOCIALE</b>							
<b>Le rayon de soleil Bryard (Bry-sur-Marne)</b> 1 poste d'agent d'animation à domicile	3 000	3 000	3 000	2 400	2 200	2 000	15 600
<b>Culture du cœur (Boissy-Saint-Léger)</b> 1 poste de chargée de développement culturel et social	3 000	3 000	3 000	2 400	2 200	2 000	15 600
<b>Femmes Relais Médiatrices interculturelles de Champigny</b> 1 poste de directrice	3 000	3 000	3 000	2 400	2 200	2 000	15 600

<b>Association française de polyarthritiques (AFP) (Paris)</b>							
1 poste de chargé de développement et d'insertion sociale	3 000	3 000	3 000	2 400	2 200	2 000	15 600
CULTURE							
<b>ETR Balistic (Arcueil)</b>							
1 poste de responsable artistique	3 000	3 000	3 000	2 400	2 200	2 000	15 600
<b>Musique au comptoir (Fontenay-sous-Bois)</b>							
1 poste d'assistant de production	3 000	3 000	3 000	2 400	2 200	2 000	15 600
<b>Maison des jeunes et de la culture (Créteil)</b>							
1 poste d'agent d'accueil spécialisé sciences et multimédia	3 000	3 000	3 000	2 400	2 200	2 000	15 600
TRANSPORTS							
<b>Orbival (Créteil)</b>							
1 poste de journaliste rédacteur polyvalent	3 000	3 000	3 000	2 400	2 200	2 000	15 600

#### SERVICE AIDES À L'HABITAT SOCIAL

**2009-17-16** - Subvention de 397 855 euros à Valophis Habitat (office public de l'habitat du Val-de-Marne). Création d'une résidence sociale jeunes travailleurs de 70 logements et d'une résidence étudiante de 60 logements, gérées par Résidétapes, boulevard Méliès à Bry-sur-Marne, financées en PLUS et PLAI.

**2009-17-17** - Subvention de 1 755 600 euros à l'Association pour la formation des travailleurs africains et malgaches (AFTAM). Réalisation de la résidence Jean-Jacques-Rousseau de 209 logements locatifs sociaux financés en PLAI, 13, rue Jean-Jacques-Rousseau à Ivry-sur-Seine.

**2009-17-18** - Intervention du département en faveur de l'aménagement des espaces publics dans les quartiers de rénovation urbaine. Subvention de 741 800 euros à la Ville de Champigny-sur-Marne pour l'aménagement des espaces publics dans le cadre du projet de renouvellement urbain des 4 Cités.

**2009-17-19** - Intervention du Département en faveur de l'aménagement des espaces publics dans les quartiers de rénovation urbaine. Subvention de 35 885 euros à Valophis Habitat (office public de l'habitat du Val-de-Marne) pour l'aménagement des espaces publics dans le cadre du projet de renouvellement urbain des Larris à Fontenay-sous-Bois. Programmation 2008.

**2009-17-20** - Intervention du Département en faveur du logement locatif social. Commune de Vitry-sur-Seine. Subvention de 930 600 euros à la SA HLM Efidis. Réalisation d'une résidence sociale pour jeunes travailleurs comprenant 119 logements acquis en VEFA (*vente en l'état de futur achèvement*), dont 23 financés en PLUS et 96 financés en PLA d'Intégration, ZAC Concorde-Stalingrad, boulevard de Stalingrad

**2009-17-21** - Réalisation des opérations d'aménagement des espaces publics dans le cadre du projet de renouvellement urbain de la Ville d'Orly. Convention avec la Ville et Habitat (office public de l'habitat du Val-de-Marne).

**2009-17-22** - Subvention de 285 600 euros à Valophis Habitat (office public de l'habitat du Val-de-Marne). Réalisation d'une opération de construction neuve située dans la ZAC des Saules/Saint-Exupéry à Orly comprenant 34 PLUS-CD, dans le cadre du projet de renouvellement urbain du Grand Ensemble Orly-Choisy.

**2009-17-23** - Réhabilitation du parc locatif social. Programmation départementale 2007 Décision définitive de financement. Subvention de 493 220 euros la S.A d'HLM Immobilière 3F. Réhabilitation de 271 logements locatifs sociaux, 1 à 6, allée des Noyers ; 2 à 4, allée du Morbras et 28 à 38, rue de la République à Sucy-en-Brie.

#### **SERVICE AIDES INDIVIDUELLES AU LOGEMENT** \_\_\_\_\_

**2009-17-24** - Aide financière départementale aux petits propriétaires fonciers. Aide départementale à l'amélioration du parc privé. Subventions à 96 bénéficiaires pour un montant total de 180 828,28 euros.

**2009-17-25** - Subvention de fonctionnement de 88 000 euros à l'Association départementale d'information sur le logement (ADIL 94) pour l'exercice 2009.

#### **DIRECTION DES TRANSPORTS, DE LA VOIRIE ET DES DÉPLACEMENTS** \_\_\_\_\_

##### *Direction adjointe chargée des stratégies de déplacement et des développements de réseaux*

**2009-17-36** - Avenant n°3 au marché avec le groupement d'entreprises solidaires CDVIA (mandataire)/ Aximum/Segic Ingénierie. Réalisation d'études de déplacements sur le Département du Val-de-Marne. Bordereau des prix supplémentaires n°1.

##### *Direction adjointe voirie départementale et territoires*

**2009-17-37** - Marché avec l'entreprise Even (suite à un appel d'offres ouvert européen) Aménagement de la route de Chevilly (RD 208) Phase 2 à Chevilly-Larue Section Place d'Aquitaine – RD 117 (ex-RD65 bis) Lot n°2 - Espaces verts et plantations

**2009-17-38** - Avenant n° 1 au marché avec le groupement d'entreprises solidaires Appia/ Eiffage TP/ Segex/Agrigex (Appia : mandataire). Aménagement de la route de Chevilly (RD 208) - Section RD 160 (ex-RD60) - Place d'Aquitaine à Chevilly-Larue. Travaux de génie civil - voirie.

**2009-17-39** - Avenant n°1 au marché avec les sociétés Semeru/ Elale (groupés solidaires). Avenant n° 1 au marché avec les sociétés Elale/Semeru (groupés solidaires). Régulation du trafic. Maintenance des équipements dynamiques de régulation du trafic.

**2009-17-40** - Avenant n° 1 au marché avec la société Nord Signalisation. Avenant n° 3 au marché avec la société Lacroix Signalisation. Avenant n° 1 au marché avec la société Sécurité et Signalisations (SES). Avenant n° 2 au marché avec la société Signature Industrie Signalisation Directionnelle - Travaux de modification et de remise en état de la signalisation de direction sur les RNIL et les RD du Département.

**2009-17-41** - Convention financière et convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le SIPPAREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'électricité et les Réseaux de Communication). Enfouissement des réseaux aériens électriques basse tension : RD 127 A (ex RD 57) - avenue De-Lattre-de-Tassigny - RD 127 A (ex-RD 57 2A) - avenue Vatieur - et RD 127<sup>B</sup>(ex-RD 57 4<sup>A</sup>) - avenue de la Division-Leclerc - à Cachan.

**2009-17-42** - Pôle Arcueil Laplace. Plan de déplacements urbains d'Île-de-France. Convention de maîtrise d'ouvrage avec la communauté d'agglomération du Val-de-Bievre pour le contrat de pôle Laplace.

**DIRECTION DES BÂTIMENTS** \_\_\_\_\_

**2009-17-30 - Reconduction de marchés à bons de commande pour l'année 2010.**

*Entretien et maintenance des installations d'appareils de levage de divers bâtiments départementaux*  
Kone

*Entretien et maintenance des installations d'appareils de levage de divers bâtiments départementaux*  
Somatem

*Entretien et maintenance des installations de chauffage, climatisation, ventilation, plomberie et relevage des eaux de divers bâtiments départementaux*  
Soparec, Amec Spie, Dalkia France

**DIRECTION DES ESPACES VERTS ET DU PAYSAGE** \_\_\_\_\_

**2009-17-31** - Convention avec SCREG Île-de-France, « mécénat de compétences » pour la réfection du dôme de la Roseraie du Val-de-Marne.

PÔLE ÉDUCATION ET CULTURE

**DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DES COLLÈGES** \_\_\_\_\_

**2009-17-15** - Convention avec le ministère de l'Éducation nationale et le rectorat de l'académie de Créteil. Expérimentation des manuels numériques dans le cadre d'un espace numérique de travail (ENT), en classe de sixième.

*Service du projet éducatif*

**2009-17-14 - Subventions aux collèges dans le cadre du dispositif de l'aide à l'intégration sociale et scolaire pour l'année scolaire 2008-2009.**

Jules-Ferry - Maisons-Alfort	Dix mois d'école et d'opéra	3 000 €
	Théâtre forum <i>Le Forum des parents</i>	500 €
Dorval - Orly	Séjour à Verdun	2 000 €

*Mission enseignement supérieur*

**2009-17-8** - Subvention de 675 euros à l'Association des processualités AD Process pour l'organisation d'un concours de plaidoirie au sein de la faculté de droit.

**2009-17-9** - Subvention de 700 euros à l'équipe IBIOS-UMR Bioemco de l'université Paris-12 Val-de-Marne pour le colloque de l'Union Internationale pour l'étude des insectes sociaux (section francophone).

**2009-17-10** - Subvention de 1 000 euros à l'Union nationale des étudiants en ergothérapie pour l'organisation de son 3<sup>e</sup> congrès national.

**2009-17-11** - Subvention de 2 625 euros au CNRS pour un film documentaire intitulé *Autour de l'homme : Histoire du campus CNRS de Villejuif*.

**2009-17-12** - Subvention de 2 800 euros au CNRS pour une exposition sur les énergies renouvelables.

**2009-17-13** - Subvention de 803 euros au service des relations internationales de l'université de Paris-12 Val-de-Marne pour l'organisation de la deuxième journée d'intégration culturelle des étudiants étrangers.

**SERVICE DE LA JEUNESSE** \_\_\_\_\_

**2009-17-1** - Subvention de 2 000 euros à la mission locale de Maisons-Alfort dans le cadre des aides aux activités spécifiques et aux micro-projets. Avenant n°3 à la convention pluriannuelle 2007-2009.

**SERVICE DES SPORTS** \_\_\_\_\_

**2009-17-2 - Subventions pour la participation à une compétition internationale de haut niveau. 5<sup>e</sup> série 2009.**

Union sportive de Créteil <i>section squash</i>	Monaco Open squash à Monaco du 15 au 19 décembre 2008	600 €
	British Open Squash à Sheffield du 2 au 7 janvier 2009	1 000 €
	Suisse Open à Genève du 19 au 21 mars 2009	500 €
	Open d'Egypte au Caire et à Hurgada du 28 mars au 5 avril 2009	800 €
<i>section cyclisme</i>	Coupe du Monde sur piste à Copenhague du 11 au 16 février 2009	2 000 €
BMX Sucy 94 sucy-en-Brie	Indoor international de Caen du 31 janvier au 1 <sup>er</sup> février 2009	770 €
Judo club de Maisons-Alfort	Tournoi international à Lucerne (Suisse) du 18 au 19 avril 2009	800 €

**2009-17-3 - Subventions pour l'organisation de manifestations exceptionnelles dans le domaine sportif. 7<sup>e</sup> série 2009.**

Cercle des sections multisports de Bonneuil <i>section athlétisme</i>	Foulées de Bonneuil le 29 mars 2009	500 €
<i>section judo</i>	Tournoi de judo à Bonneuil-sur-Marne le 17 mai 2009	140 €
Association sportive amicale de Maisons-Alfort <i>section athlétisme</i>	Course La Maisonnaise à Maisons-Alfort le 8 mars 2009	700 €
<i>section handball</i>	Tournoi de mini-hand à Maisons-Alfort le 5 avril 2009	215 €
<i>section football</i>	Tournoi benjamins à Alfortville les 11 et 12 avril 2009	1 300 €

Union sportive de Créteil <i>section multisports</i>	Tournoi des 4 raquettes à Créteil le 5 juin 2009	130 €
<i>section badminton</i>	15 <sup>e</sup> tournoi international de badminton à Créteil les 13 et 14 juin 2009	180 €
Club omnisport municipal d'Arcueil - <i>section football</i>	Tournoi benjamin national à Arcueil (stade Louis-Frébault) les 13 et 14 juin 2009	200 €
<i>section tennis</i>	Tournoi des trois raquettes à Arcueil (stade Louis-Frébault) le 7 juin 2009	270 €
Bonneuil-Villeneuve-Brévannes Rugby	Tournoi du muguet à Limeil-Brévannes le 1 <sup>er</sup> mai 2009	250 €
Union sportive fontenaysienne <i>section danse sur glace</i>	Tournoi de France Idriss Abback à Fontenay-sous-Bois les 28 et 29 mars 2009	330 €
Centre omnisports de Chennevières-sur-Marne <i>section montagne et escalade</i>	5 <sup>e</sup> édition de Bloc & Top à Chennevières-sur-Marne le 22 mars 2009	120 €

#### DIRECTION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES \_\_\_\_\_

**2009-17-29** - Conventions avec le ministère de la Culture et de la Communication (Direction des Archives de France) pour la numérisation et la diffusion sur internet de fonds d'archives.

#### PÔLE ENFANCE ET FAMILLE

#### DIRECTION DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE ET PROMOTION DE LA SANTÉ \_\_\_\_\_

**2009-17-4** - Renouvellement de la convention avec l'association Créteil solidarité. Subvention de de 5 245 euros.

**2009-17-5** - Renouvellement de la convention avec l'association Drogues et Société. Subvention de 15 000 euros.

**2009-17-6** - Renouvellement de la convention avec l'association VISA 94. Subvention de 5 000 euros.

#### PÔLE ACTION SOCIALE ET SOLIDARITÉS

#### DIRECTION DES SERVICES AUX PERSONNES ÂGÉES ET AUX PERSONNES HANDICAPÉES \_\_\_\_\_

**2009-17-35** - Individualisation du programme pluriannuel consacré aux subventions d'investissement aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et aux établissements pour personnes handicapées. Rééchelonnement des prêts pour la mise en conformité portant sur le risque de légionellose des installations et les travaux d'humanisation du bâtiment Améthyste au titre du fonds de modernisation des maisons de retraite du Val-de-Marne attribués à l'EHPAD la Fondation Favier, 1 à 5, rue du 136<sup>e</sup> de Ligne à Bry-sur-Marne.

Résidence Simone-Veil Maisons-Alfort	Achat d'équipement	6 500 €
Maison nationale des artistes Nogent-sur-Marne	Isolation du bâtiment	40 000 €

Africa – Nogent-sur-Marne	restructuration de ses espaces d'accueil et d'animation	33 200 €
Joseph-Guittard Champigny-sur-Marne	Installation d'un nouvel équipement de cuisine	35 000 €
Les Cèdres - Sucy-en-Brie	Amélioration du système de sécurité	29 200 €
Les Pères-Blancs Bry-sur-Marne	Équipement de cuisine	4 000 €
Les Mûrets La Queue-en-Brie	Aménagement des espaces de convivialité	26 300 €
Résidence Tabanou l'Haÿ-les-Roses	Équipement de cuisine	6 412 €
Résidence Soleil d'Automne Fresnes	Équipement de cuisine	5 408 €

#### PÔLE RESSOURCES

##### **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

---

**2009-17-33** - Rejet de la remise gracieuse de dette de M<sup>me</sup> G\*\*\*.

**2009-17-34** - Convention financière avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

##### **SERVICE DE LA COMPTABILITÉ**

---

**2009-17-32** - Bonification des intérêts pour un emprunt de 308 850 euros contracté par le Syndicat mixte d'action foncière du Val-de-Marne (SAF'94) pour à l'acquisition d'une propriété, 45, avenue de Boissy dans le périmètre Centre Ancien à Bonneuil-sur-Marne.

---

# Arrêtés

SERVICE DE LA COMPTABILITÉ

---

*n°2009-481 du 23 septembre 2009*

**Modalités de fonctionnement de la régie de recettes cartes améthystes et rubis instituée auprès du service Mobilité et Village Vacances - Direction de la Jeunesse, Sports et Villages de Vacances.**

Le Président du Conseil général,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la Comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le Code général des collectivités territoriales et complétant le Code de la santé publique et le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'instruction interministérielle n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant d'organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du Conseil général n° 94-128-07S-05 du 27 juin 1994 et la délibération de la Commission permanente n° 01-32-02 du 15 octobre 2001 relatives au régime indemnitaire des régisseurs de recettes et d'avances ;

Vu la délibération de la Commission permanente n° 2009-15-59 du 24 août 2009 portant création d'une régie de recettes auprès du service mobilité et villages vacances de la Direction de la jeunesse, des sports et des villages de vacances pour la gestion des cartes améthyste et rubis ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer les modalités de fonctionnement de la régie de recettes instituée auprès du service mobilité et villages vacances de la direction de la jeunesse, des sports et des villages de vacances ;

Vu l'avis conforme du Payeur départemental en date du 9 juillet 2009 ;

Sur proposition du Directeur général des services départementaux ;

ARRÊTE :

Article 1<sup>er</sup> : Une régie de recettes Cartes améthyste et rubis est instituée auprès du service mobilité et villages vacances - Direction Jeunesse, Sports et Villages de Vacances.

Article 2 : La régie de recettes est installée 121, avenue du Général-de-Gaulle – 94000 Créteil.

Article 3 : La régie encaisse :  
les participations annuelles des bénéficiaires des cartes améthyste et rubis,  
la garantie facultative « perte ou vol » liée aux cartes améthystes et rubis.

Article 4 : Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- numéraire,
- chèque,
- mandat-cash,
- carte bancaire,
- carte bancaire à distance,
- virement.

Article 5 : Un fonds de caisse d'un montant de 150 € est mis à disposition du régisseur.

Article 6 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 150 000 €

Article 7 : Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la Trésorerie générale – place du Général-Billotte – 94000 Créteil.

Article 8 : Le régisseur est tenu de verser auprès du Payeur départemental du Val-de-Marne le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 6 et au minimum le 30 de chaque mois.

Article 9 : Le régisseur est tenu de verser la totalité des justificatifs des opérations de recettes au plus tard le 30 de chaque mois.

Article 10 : Le régisseur est assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.

Article 11 : Le régisseur, les mandataires suppléants et les mandataires sont désignés par le Président du Conseil général sur avis favorable du comptable.

Article 12 : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur.

Article 13 : Le mandataire suppléant percevra une indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur.

Article 14 : Le Directeur général des services départementaux, le Payeur départemental sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 23 septembre 2009

Pour le Président du Conseil général,  
et par délégation,

Le vice-président

Pascal SAVOLDELLI

---

# Arrêtés conjoints

*n°20 09-3642 du 23 septembre 2009*

**Fixation de la dotation globale annuelle de financement pour l'année 2009 du centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) de Nogent-sur-Marne et de Choisy-le-Roi.**

FINESS : 940 680 226

Le Préfet du Val-de-Marne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur

Le Président du Conseil général,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles (parties législative et réglementaire) et notamment les articles L. 313-8 et L. 314-3 à 314-7 ;

Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 75-535 du 30 juin 1975 modifiée relative aux institutions sociales et médico-sociales ;

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, complétée par la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 ;

Vu la loi n° 83-25 du 19 janvier 1983 portant diverses mesures relatives à la Sécurité sociale et notamment en son article 4, l'instauration d'un forfait journalier ;

Vu la loi n° 90-86 du 23 janvier 1990 portant diverses dispositions relatives à la Sécurité sociale et à la santé ;

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la Loi n° 2008-1330 du 17 décembre 2008 de financement de la Sécurité sociale pour 2009 ;

Vu l'ordonnance n° 2005-1477 du 1<sup>er</sup> décembre 2005 portant diverses dispositions relatives aux procédures d'admission à l'aide sociale et aux établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu le décret n° 2004-1136 du 21 octobre 2004 relatif au Code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire) ;

Vu le décret n° 2006-422 du 7 avril 2006 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux et des lieux de vie et d'accueil et modifiant le Code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire) ;

Vu le décret n° 2006-642 du 31 mai 2006 relatif au financement et à la tarification de certains établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu l'arrêté du 10 avril 2006 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2003 fixant les modèles de documents prévus aux articles R. 314-10, R. 314-13, R. 314-17, R. 314-19, R. 314-48, R. 314-82 du code susvisé ;

Vu l'arrêté du 9 juillet 2007 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2003 fixant les modèles de documents prévus aux articles R. 314-10, R. 314-13, R. 314-17, R. 314-19, R. 314-48, R. 314-82 du code susvisé ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2487 du 7 septembre 2004 portant nomination de M<sup>me</sup> Danielle Hernandez, en qualité de directrice départementale des Affaires sanitaires et sociales du Val-de-Marne à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2004 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009/2213 du 16 juin 2009 portant délégation de signature à M<sup>me</sup> Danielle Hernandez, directrice départementale des Affaires sanitaires et sociales du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté n°2009-53 du 23 juin 2009 de M<sup>me</sup> la directrice départementale des Affaires sanitaires et sociales du Val-de-Marne portant délégation de signature à la directrice adjointe et aux responsables de service de la direction des Affaires sanitaires et sociales du Val-de-Marne ;

Vu la circulaire interministérielle N° DGAS/5B/DSS/ 1A/2009/51 du 13 février 2009 relative aux orientations de l'exercice 2009 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes âgées et des personnes handicapées ;

Vu la note de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie en date du 13 février 2009, portant fixation des dotations régionales et départementales indicatives pour 2009 et fixant les dotations régionales anticipées pour 2010 et 2011 ;

Vu la décision du 30 mars 2009 publiée au *Journal officiel* du 8 avril 2009 fixant le montant des dotations départementales limitatives de dépenses mentionnées à l'article L. 314-3-III du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire 2009 de M<sup>me</sup> la directrice départementale des Affaires sanitaires et sociales du Val-de-Marne, en date du 20 avril 2009 ;

Vu le courrier transmis le 23 octobre 2008 par lequel la personne ayant qualité pour représenter le centre d'action médico-sociale précoce de Nogent-sur-Marne et de Choisy-le-Roi a adressé ses propositions budgétaires et leurs annexes pour l'exercice 2009 ;

Vu les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier en date du 10 juin 2009 par la DDASS du Val-de-Marne et la décision définitive de tarification en date du 23 juillet 2009 ;

Vu les observations émises par M<sup>me</sup> Chaplain, directrice générale de l'Union pour la gestion des établissements des Caisses d'assurance maladie d'Île-de-France par courrier en date du 12 juin 2009 ;

Sur rapport de la Directrice départementale des affaires sanitaires sociales ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

Sur proposition du Directeur général charge des services départementaux du Val-de-Marne ;

#### ARRÊTENT :

Article 1<sup>er</sup> : Pour l'exercice budgétaire 2009, la dotation globale de financement allouée au centre d'action médico-sociale précoce de Nogent-sur-Marne et de Choisy-le-Roi, 9, rue Cabit à Nogent-sur-Marne (code fonctionnement 19) est fixée à 1 365 379 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Elle se décompose de la façon suivante:

- dotation globale de financement prise en charge par l'assurance maladie (80%) : 1 092 303 €.

La fraction forfaitaire égale, en application de l'article R. 314-107 du code de l'action sociale et des familles, au douzième de la dotation globale de financement, est égale à : 91 025,25 €.  
En application de l'article R. 314-113 du code précité, le prix de séance est fixé à 118,73 € (pour 9 200 séances prévisionnelles).

- financement par le département (20%) : 273 076 €

Article 2 : Tout recours éventuel contre le présent arrêté devra parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale d'Île-de-France, 58 à 62, rue de Mouzaïa 75935 Paris Cedex 19, dans un délai d'un mois franc à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification ;

Article 3 : Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'établissement ou au service concerné ;

Article 4 : En application des dispositions du III de l'article R. 314-36 du Code de l'action sociale et des familles, le ou les tarifs fixés à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté seront publiés au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne ;

Article 5 : Le Secrétaire général de la Préfecture et le Directeur général des services départementaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 23 septembre 2009

Le Préfet du Val-de-Marne,  
Par délégation  
Le secrétaire général

Christian ROCK

---

Le Président du Conseil général,

Christian FAVIER

---